



**ARRETE n°SU2024/52 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
La Présidente de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°66/2021 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;
- Vu l'arrêté n°SU2023-263 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant nomination de Madame Alessia GUARDASOLE, directrice de l'unité mixte de recherche 8167 Orient et Méditerranée, textes, archéologie, histoire ;

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Alessia GUARDASOLE, directrice de l'unité mixte de recherche 8167 Orient et Méditerranée, textes, archéologie, histoire, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de Sorbonne Université et dans la limite des crédits ouverts :

- Les pré-commandes et tous documents s'y rapportant (devis, attestations, etc.) ;
- Les demandes de missions Mercure ;
- Les états de frais liquidatifs définitifs dans le cadre des frais de déplacement ;
- Les attestations de services faits.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alessia GUARDASOLE, délégation est donnée à Madame Claire SOMAGLINO, directrice adjointe, et à Messieurs Vincent DEROCHE, Jérôme ROHMER, Jean-Pierre VAN STAEVEL et Sébastien MORLET, directeurs adjoints, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de Sorbonne Université, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus.

**Article 3**

Tout document signé, en application de cette délégation de signature doit comporter, sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa fonction.

Un spécimen de la signature devra être transmis à l'agent comptable de l'Université.

**Article 4**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 08 février 2024

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

